

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail : Démocratie : Paix

() ECRET N° 79/438 du 7/07/79

Portant nomination à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte 38/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie ;

() E C R E T E :

ARTICLE 1ER : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE OFFICIER

Monsieur : BABAHAR Fall, Président CAHB. - BRAZZAVILLE -

" : Dr. NABIL Salem, 1er Vice-Président CAHB - BRAZZAVILLE

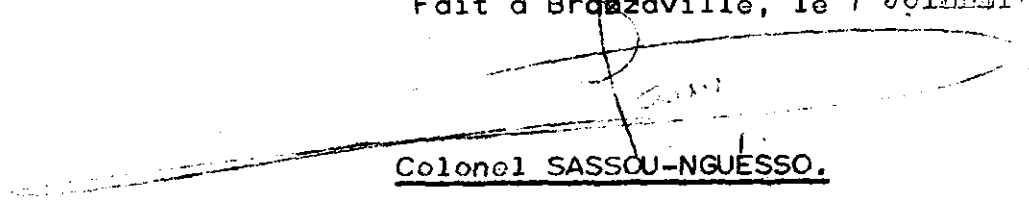
" : OLIVEIRA, Secrétaire Général de la Zone 5 "

" : YAPO Chritophe, Secrétaire Général de la CAHB. "

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie ;

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 7 JUILLET 1979


Colonel SASSOU-NGUËSSO.